

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 22

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCHOS DE LA PRESSE

Après le *Journal des Instituteurs* dont nous avons reproduit dernièrement un extrait dans les « Echos de la presse », le *Manuel général*, à son tour, adresse un pressant appel à tous ses confrères de la presse de l'enseignement et de la grande presse, pour le seconder dans la campagne en faveur de l'écriture droite. Le journal pédagogique français estime que cette dernière doit être substituée à l'écriture anglaise pour les motifs suivants :

« Nul ne peut nier que l'écriture penchée ne présente de graves et sérieux inconvénients pour les jeunes enfants. On oblige, en effet, ces pauvres petits à se tenir dans une position anormale. Le corps doit être penché et appuyé tout entier d'un seul côté ; le coude gauche doit être plus élevé que le droit et celui-ci serré contre le corps. Comme conséquence, l'épaule gauche remonte, la colonne vertébrale, encore si fragile chez les jeunes enfants, dévie de la position verticale, et le côté gauche de la poitrine vient s'appuyer plus ou moins fortement contre le bord de la table. Cette position penchée force la tête à s'incliner en avant ; les yeux se rapprochent du papier, s'accommodent peu à peu à une vision trop courte, et la myopie se développe tout à son aise. Il est certain qu'on obtiendrait une très grande amélioration en exigeant, suivant la formule de G. Sand : *une écriture droite, sur papier droit, corps droit*. En plaçant le corps dans une symétrie parfaite, parallèlement au bord de la table, le papier placé devant le milieu du corps, les déviations latérales, qui sont actuellement si fréquentes, ne se produiraient plus.

En rendant naturelle la position de la tête, on empêcherait son rapprochement continu vers le papier, et l'on ferait ainsi disparaître la principale cause de la myopie. Nous ajouterons que l'écriture droite est l'écriture naturelle. Examinez, en effet, de tout jeunes enfants auxquels vous donnez, pour la première fois, un crayon ou une plume. Vous verrez qu'aucun d'eux ne songe à pencher son cahier ou son ardoise d'un côté ou de l'autre, et que tous se mettent, *sans hésitation, à écrire droit*. »

* * *

La floriculture, écrit M. Jourde au *Bulletin pédagogique de la Loire-Inférieure*, devrait être mieux appréciée à l'école primaire.

« Chaque école rurale possède un plus ou moins grand jardin servant à la culture potagère. Quoi de plus aisé de réserver pour les fleurs les bordures des allées et une planche de terrain que l'on transformera en corbeille, en massif. Quelques caisses, quelques pots de fleurs compléteront l'installation et, grâce à l'ingéniosité de chacun, on verra bientôt éclore des merveilles.

Les élèves peuvent être eux-mêmes les artisans de cette innovation.

L'école où l'on aime les fleurs est tapissée de plantes grimpanes ; au milieu de la cour un massif complète cet ensemble si pittoresque, fait pour reposer les yeux et pour embellir la cage... l'oiseau s'y plaît mieux et s'y croit presque en liberté. »

* * *

L'enseignement ménager a fait, ces dernières années, des progrès très réjouissants dans notre pays. L'*Economiste français* exposait, dans un récent numéro, l'organisation de cet enseignement, objet de la sollicitude particulière de nos autorités.

« Cet enseignement fleurit en Suisse sous des formes multiples, qui l'adaptent à toutes les classes et à tous les besoins de la pratique. Il comprend :

Des *Ecoles ménagères* proprement dites, dont les cours, d'une durée de cinq mois, sont destinés aux jeunes filles du peuple.

Les *Ecoles de domestiques* qui forment les jeunes filles pour le service. L'enseignement y dure trois mois ; mais on s'accorde à trouver que cette durée devrait être portée à six mois au moins et, de préférence, à une année.

Il convient de mentionner que la plupart de ces écoles reçoivent des pensionnaires, ce qui a le triple avantage de procurer, à des jeunes filles sans abri, des logements économiques et sains ; à l'école des ressources financières ; enfin, aux élèves, un champ d'expérience pour l'application pratique de l'enseignement.

Des *Cours de cuisine facultatifs* pour élèves externes. Destinés aux femmes qui ne peuvent consacrer à cet enseignement que quelques heures prises sur leur repos, ces cours se donnent dans la journée et surtout le soir.

Pour la campagne, des *Ecoles ambulantes* se transportent d'un village à l'autre, pendant les mois d'hiver, où chôment les travaux des champs. Ce type fonctionne également en Belgique et y rend de signalés services.

Enfin, les *Ecoles normales* pour maîtresses d'écoles ménagères.

L'école normale est la clef de voûte du système. L'existence même des écoles ménagères, dit très justement *Mme Jean Brunhes*, dépend du recrutement de leurs directrices. Ce serait mettre la charrue avant les bœufs et courir à un échec certain, que de vouloir organiser ces écoles sans s'être, au préalable, assuré de bonnes maîtresses. »

* * *

Au sujet des dictées, le *Moniteur des Instituteurs primaires* de Belgique dit :

« Les dictées ne peuvent être données fructueusement qu'autant que les termes qu'elles contiennent ont été déjà vus ou que

des exercices préparatoires ont permis de reconnaître l'orthographe de certains mots dérivés. Il est absurde de charger les dictées de mots inconnus, qui déroutent l'enfant et le découragent.

Nécessité donc de bien choisir les dictées, et de les préparer pour que les difficultés raisonnables, qu'on réservera avec mesure, puissent être résolues avec un peu d'application et d'effort.

Loin d'être un exercice fastidieux, la dictée offre donc un moyen intéressant de tenir l'attention de l'enfant en haleine, de l'obliger à plus d'observation et de réflexion. Le goût de la lecture ne fait d'ailleurs qu'y gagner. »



LE P. GRÉGOIRE GIRARD ET SON ACTION

(Suite et fin.)

Nous entrons maintenant dans la période de 1815-1818, pendant laquelle l'école de Fribourg est arrivée à l'apogée de son développement et de sa grandeur.

Une circonstance particulière donna à l'école une nouvelle impulsion et en même temps tout son éclat : c'est l'introduction, dans les classes du mode mutuel, suivi encore de nos jours, inauguré par les pédagogues anglais Bell et Lancaster et perfectionné par Girard. Pratique par les Grecs et connu de Quintilien, ce mode d'enseignement fut adopté par les Jésuites. Girard lui-même, dans son jeune âge, l'avait employé fréquemment et avec succès auprès de ses nombreux frères et sœurs, quand il dut remplacer le précepteur. Il était réservé à un ecclésiastique écossais, André Bell, et à son imitateur, Joseph Lancaster, de le remettre en vigueur. Ce fut à Madras, dans les Indes orientales, que Bell en fit le premier essai dans une école d'environ 200 enfants pauvres.

Ce genre d'enseignement prit son essor dans les écoles de Lancaster. Lancaster, jeune homme sans ressources, avait, pour vivre, ouvert aux portes de Londres une école que fréquentaient les classes pauvres moyennant une faible rétribution.

Il reçut d'abord 500, ensuite 1000 enfants qu'il instruisit seul avec l'aide de *moniteurs*. Un jour, le roi Georges III visita l'école : « Comment vous y prenez-vous, demanda-t-il à Lancaster, pour qu'un seul maître puisse diriger 500 enfants et les discipliner ? » « Sire, de la même manière, qu'un général, par une seule parole, met en mouvement toute votre armée, » répondit Lancaster.

La méthode anglaise rencontra bientôt de la sympathie en France, et des hommes, tels que les comtes de Laborde et Las-